



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Parcoursup

Question écrite n° 31778

Texte de la question

Mme Laurence Trastour-Isnart interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur les élèves ayant candidaté à Parcoursup cette année qui ne peuvent pas, à ce jour, s'inscrire dans l'enseignement supérieur pour l'année 2020-2021. En effet, à la fin de la phase d'admission de Parcoursup, vendredi 17 juillet 2020, exactement 52 404 candidats lycéens étaient restés sans proposition, soit une augmentation de 20 000 par rapport à 2019. Parmi eux, 42 906 n'ont pas requis l'aide de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et ne peuvent donc pas, en principe, poursuivre dans l'enseignement supérieur. Il est probable que certains de ces élèves, n'ayant pas eu de proposition, ont abandonné et n'ont pas sollicité les CAES alors qu'ils souhaitent, en réalité, continuer leurs études. De plus, 38 907 étudiants en demande de réorientation ou scolarisés à l'étranger inscrits sur Parcoursup n'ont pas reçu de proposition. C'est pourquoi elle lui demande comment le Gouvernement va permettre à la totalité des élèves sans possibilité actuelle d'inscription dans l'enseignement supérieur de poursuivre leurs études.

Texte de la réponse

La session du baccalauréat de juin 2020, avec 95,7 % d'admis, présente un taux de réussite global nettement supérieur à celui de 2019 (88,1 %). Le taux de réussite au baccalauréat général, de 98,4 %, augmente de 7,2 points par rapport à celui de 2019. Celui du baccalauréat technologique gagne 7,6 points avec 95,7 %. Dans la voie professionnelle, avec 90,7 %, le taux de réussite est en hausse de 8,4 points. Au total, 48 000 bacheliers supplémentaires ont été admis. Ces bacheliers étaient pour l'essentiel tous déjà candidats sur Parcoursup. En complément des dispositifs d'accompagnement et pour répondre à la demande de poursuite d'études de ces nouveaux bacheliers, le Gouvernement s'est mobilisé, dans le cadre du Plan #1jeune1solution, pour accroître de manière significative les places notamment dans les filières de formation en tension, avec l'appui des établissements d'enseignement supérieur et, pour les places en instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), des Régions. L'objectif était à la fois de répondre aux demandes en nombre suffisant tout en tenant compte de la diversité des besoins des candidats : - 21 500 places supplémentaires ont été financées : parmi ces places, on compte 5 700 places en sections de technicien supérieur (STS), 6 000 places de formation de type formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) ou CAP en 1 an, 2 000 places dans de nouvelles formations courtes à l'université, 4 000 places dans les licences les plus demandées, et 3 800 places dans les formations paramédicales, notamment 2 000 places dans les IFSI. L'effort de création de places se poursuivra pour la rentrée 2021 ; - des aides financières ont également été mises en place par le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion pour faciliter l'intégration des jeunes dans des formations en apprentissage à la rentrée. Parcoursup accompagne et participe à cette mobilisation collective pour l'apprentissage en donnant sur la plateforme une forte visibilité aux centres de formation d'apprentis (CFA) et en leur permettant à la fois d'accueillir des candidats qui n'ont pas encore signé de contrat et de les accompagner dans leur recherche d'employeur jusqu'à 6 mois après leur rentrée. Cette mobilisation pour l'apprentissage va se poursuivre sur Parcoursup tout au long du mois d'octobre aux côtés des acteurs de l'alternance pour accompagner les jeunes qui recherchent un employeur et permettre aux CFA de formuler des propositions d'admission à des candidats à

l'apprentissage. L'effort à accomplir pour répondre aux aspirations des nouveaux bacheliers à poursuivre des études supérieures a mobilisé l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur appelés, avec le soutien de l'État, à proposer des solutions supplémentaires indispensables pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Cette mobilisation a été complétée par les autres mesures proposées par le Plan #1jeune1solution au service de la formation des jeunes dans les métiers d'avenir et du soutien à l'entrée dans la vie professionnelle, notamment via l'apprentissage. L'ensemble des mesures prises pour faire face à l'augmentation du nombre de bacheliers, combiné avec l'augmentation de l'offre de formation sur la plateforme, a permis de maintenir la performance de la procédure Parcoursup. En effet, 17 123 formations, soit 2 379 formations supplémentaires, ont participé à la procédure en 2020 et proposé 55 719 places supplémentaires aux candidats. Désormais, toutes les formations supérieures délivrant des diplômes reconnus par l'État sont accessibles via Parcoursup. En 2020, les formations présentes sur Parcoursup ont formulé près de 3,4 millions de propositions d'admission à l'ensemble des candidats, soit en moyenne plus de 3 propositions par candidat. Plus de 480 000 propositions supplémentaires ont ainsi été proposées par rapport à 2019, soit une progression de 16 %. Concernant les bacheliers, ils sont, à la fin de la procédure, 611 014 à avoir reçu au moins une proposition d'admission, soit 92,4 % d'entre eux, contre 91 % en 2019. 520 989 bacheliers ont accepté une proposition d'admission cette année, soit 85 % d'entre eux, contre 81 % en 2019. Au terme de la session 2020, seuls 591 lycéens restaient sans solution et continuent à être accompagnés par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) jusqu'à fin octobre. Quelle que soit leur filière d'origine, les nouveaux bacheliers sont plus nombreux à avoir reçu une proposition : 97 % des bacheliers généraux (contre 96,1 % en 2019), 90 % des technologiques (87,6 %) et 79,8 % des professionnels (78,2 %). À ce sujet, l'accompagnement des candidats a fonctionné bien plus qu'auparavant : 85 013 candidats ont trouvé une solution en phase complémentaire. Au total, 34 831 candidats ont saisi une CAES et ont trouvé une solution dans ce cadre, 34 % de plus qu'en 2019.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Trastour-Isnart](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31778

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2020](#), page 5376

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 8008